



RESOLUTION DE L'ENCADREMENT - La Rochelle 2004

Réunis à La Rochelle du 22 au 26 mars 2004, les cadres et assimilés, face au projet de réforme de la Sécurité Sociale, voient leur rôle et leur statut menacés.

Ils assistent quotidiennement à la détérioration de leurs conditions de travail au travers des restructurations tant régionales que locales qu'on leur impose.

Ils dénoncent l'atteinte dans leur professionnalisme en tant que cadres et condamnent la volonté de l'employeur (Comex-Ucanss) de remettre en cause leur contrat de travail.

Les cadres et assimilés rappellent qu'au sein du SNFOCOS, la structure adaptée aux discussions les concernant est la Section Professionnelle de l'Encadrement.

LE CONTRAT COLLECTIF DE TRAVAIL

Les cadres et assimilés constatent comme l'ensemble des agents de l'institution, la carence depuis plus de dix ans de la politique salariale. Le déficit d'augmentation générale des rémunérations s'établit à plus de 10% (chiffres communiqués par l'UCANSS).

Ils considèrent que l'augmentation de la valeur du point doit redevenir l'élément essentiel de l'évolution générale des rémunérations. En ce sens ils mandatent le Bureau National du S.N.F.O.C.O.S afin d'obtenir des garanties claires et pérennes. En matière de classification des emplois, les cadres et assimilés considèrent que le texte soumis depuis la mi février à la signature des organisations syndicales nuit aux intérêts du personnel et s'oppose aux revendications défendues par le S.N.F.O.C.O.S. Celles-ci prévoient d'aboutir à une négociation des règles conventionnelles aux fins de garantir le déroulement de carrière de l'ensemble des catégories professionnelles et de permettre une nécessaire revalorisation des coefficients mettant un terme au tassement hiérarchique actuel.

Dans ces conditions les cadres apportent leur soutien à l'initiative prise par huit organisations syndicales nationales de ne pas signer le projet de protocole d'accord soumis par l'employeur et demandent audience au Premier Ministre afin d'exiger l'ouverture immédiate d'une réelle négociation sur les salaires pour l'année 2004.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Face aux nouvelles technologies, la Formation Professionnelle doit être permanente et mieux adaptée. Les formations institutionnelles doivent répondre aux réalités du terrain et s'intégrer dans l'évolution de la fonction de cadre.

Les cadres et assimilés demandent une gestion des personnels et des moyens prenant en compte le principe du droit individuel de formation.

Ils réaffirment leur attachement à la reconnaissance de la promotion interne par la validation des acquis de l'expérience.

LA SYNDICALISATION

Malgré les multiples difficultés : surcharge de travail, sous-effectifs, missions en tous genres, incertitude sur l'avenir..., les cadres et assimilés veulent pouvoir continuer à remplir convenablement leurs missions.

Pour empêcher la pression de la hiérarchie sur l'exercice du droit syndical, le SNFOCOS, syndicat indépendant, assure les défenses individuelles et collectives. Les cadres et assimilés invitent leurs collègues à les rejoindre en adhérant au SNFOCOS, afin de ne pas rester isolés dans leur unité de travail.

Adoptée à l'unanimité.